

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 15 octobre 2020

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Frédéric GUINIERI - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Didier KHELFA - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Emmanuelle CHARAFE représentée par David GALTIER - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Sophie JOISSAINS.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Olivier FREGEAC - Jean-Pascal GOURNES - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CHL 007-8552/20/BM

■ Demande de subvention d'investissement relative à l'opération "Corridor écologique et pédagogique dédié aux pollinisateurs, Quartier des Canourgues, Salon-de-Provence"

MET 20/16043/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreux projets au sein de ses territoires. Certains de ces investissements traduisent les politiques publiques métropolitaines et peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers ou privés. Il importe en conséquence de solliciter leur participation dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement.

Le projet "Corridor Ecologique et Pédagogique dédié aux pollinisateurs" (réponse à l'appel à projet Région "Sauvons nos abeilles et nos pollinisateurs" - Dépôt N° 28398) s'inscrit dans le projet NPRU des "Canourgues 2030" financé par l'ANRU (PRIR) et plus précisément dans la démarche et les enjeux environnementaux au cœur du projet de territoire. Ce projet est plus directement lié à un projet d'agriculture urbaine (études en cours) situé notamment sur la colline adossée au quartier des Canourgues à Salon de Provence.

En effet, un cheminement existant au sein de cet espace naturel a été identifié dans le projet de renouvellement urbain comme un potentiel corridor écologique permettant la mise en relation de plusieurs espaces dédiés à l'agriculture urbaine et fonctionnant en réseaux. Ce parcours constitue également une entrée principale au parc de la Bastide Haute à partir du cœur du quartier et du futur "Cours de l'Europe". Aujourd'hui peu emprunté, il présente un fort potentiel pour développer un projet environnemental et pédagogique autour de la question des pollinisateurs et constituer ainsi un véritable levier participant au maintien à plus grande échelle d'un service de pollinisation et de la biodiversité.

Signé le 15 Octobre 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 29 octobre 2020

Les Objectifs et les enjeux de ce projet sont :

:

- Augmenter la ressource alimentaire pour préserver et restaurer les communautés d'insectes pollinisateurs,
- Préserver et restaurer l'habitat des pollinisateurs,
- Sensibiliser les habitants à la préservation des pollinisateurs et de la biodiversité,
- Mise en réseaux plusieurs espaces dédiés à l'agriculture urbaine au sein du projet de renouvellement urbain,
- Proposer un cheminement naturel et piéton aux habitants,
- Amorcer la transition entre l'espace urbain du quartier des Canourgues et l'espace naturel de la colline, du parc de la Bastide Haute et plus largement du massif du Talagard.

Le projet consiste à aménager le cheminement identifié de façon à recréer un écosystème favorable à la préservation et au développement des espèces pollinisatrices sauvages (hyménoptères, lépidoptères, coléoptères et diptères). Un travail de co-construction du projet avec les habitants pour une définition plus précise de l'aménagement des espaces sera mené. De plus, la mise en œuvre sera réalisée par une entreprise d'insertion via un marché réservé. Un volet animation et sensibilisation des habitants autour de ce projet est également déposé pour ce même appel à projet par le Centre d'Animation du Vieux Moulin (CAVM) à Salon de Provence.

La partie investissement présentée ici concerne l'achat, l'aménagement (arrosage, protections, etc) et la plantation d'une diversité d'espèces mellifères et messicoles en différentes strates (arbres, arbustes, plantes vivaces) tout au long du parcours.

Lieu de la réalisation : Quartier des Canourgues, Salon de Provence

Le projet sera réalisé au Quartier des Canourgues, Salon de Provence. La mise en œuvre du projet se fera en plusieurs phases selon la saisonnalité entre le second semestre 2021 et le second semestre 2022.

Concernant l'impact sur l'environnement, le cadre de vie et les habitants :

- Préservation et développement de la biodiversité
- Végétalisation des espaces urbains et valorisation de la colline
- Favorisation des déplacements piétons (loisirs notamment)
- Transmission de connaissances scientifiques et environnementale aux habitants
- Favorisation de la participation des habitants

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à autoriser la signature de tous les documents y afférents.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 72 000 euros HT.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Financement externe		
Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur « Appel à Projet Sauvons nos abeilles et nos Pollinisateurs »	80 %	57 600 euros
Autofinancement		
Métropole Aix-Marseille-Provence (Budget prévu dans le projet de Renouvellement Urbain du quartier des Canourgues inscrit dans la PPI du budget EST du Territoire du Pays Salonais)	20 %	14 400 euros
TOTAL	100 %	72 000 euros

Signé le 15 Octobre 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 29 octobre 2020

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° FAG 064-3083/17/CM du 14 décembre 2017 portant approbation de la mise en autorisation de programme des opérations d'investissement du Territoire du Pays Salonais.;
- La délibération HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La lettre de saisine de la Présidente de Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays Salonais du 15 octobre 2020.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : corridor écologique et pédagogique dédié aux pollinisateurs au Quartier des Canourgues à Salon de Provence.

Délibère

Article 1 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter une aide financière auprès de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et à signer tout document y afférent, notamment toute convention d'exécution de subvention, pour la réalisation de cette opération.

Article 2 :

La Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage à réaliser l'action présentée ci-dessus sous réserve de l'attribution de la subvention de la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Article 3 :

La Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage à cofinancer l'action "Corridor écologique et pédagogique dédié aux pollinisateurs" à hauteur de 20% de la subvention effectivement accordée par la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ce budget est déjà prévu dans le budget du renouvellement urbain inscrit dans le PPI du budget EST du Territoire du Pays Salonais.

Signé le 15 Octobre 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 29 octobre 2020

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement sur le budget EST 2020 et suivants
Fonction : 52 - Chapitre 4581173007.

La recette correspondante est constatée en section d'investissement au chapitre 13 2020 et suivants
Nature 1312 - Fonction 52 - Code gestionnaire 700.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Emploi, Cohésion sociale et territoriale,
Insertion et Relation avec le GPMM

Martial ALVAREZ